

## **Charte d'harmonisation des pratiques d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme**

2 500 000 personnes sont confrontées à l'illettrisme en France. Ayant été scolarisées en France, elles n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. La présence croissante du numérique dans notre quotidien, les transformations rapides du travail exigent toujours plus d'acquisitions et de compréhensions pour se les approprier.

L'illettrisme touche tous les âges, tous les domaines, tous les espaces sociaux et professionnels et a cette particularité d'être transversal à chaque parcours de vie. Cette problématique nécessite une approche pluridisciplinaire et donc collective pour mieux accompagner les personnes concernées et fragilisées par cette situation.

Dans le cadre de la Coopérative des Solutions, un programme national décliné localement, imaginé et piloté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, des acteurs angevins se sont réunis pour imaginer et construire un document de référence visant à donner un cadre aux interventions mais aussi et surtout à faciliter et sécuriser le parcours d'apprentissage des compétences de base des personnes en situation d'illettrisme.

Cette Charte d'harmonisation des pratiques est destinée à toutes structures souhaitant agir sur territoire angevin pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

### **VALEURS et POSTURE**

#### **Primauté de la personne**

La personne en situation d'illettrisme doit être au cœur de nos préoccupations. Cela induit pour elle une totale liberté de négocier, choisir et valider en fonction de ses besoins, attentes, disponibilités les propositions qui lui sont faites. Pour s'engager pleinement elle doit trouver « sens » au retour aux apprentissages des compétences de base.

#### **Un accompagnement dans le respect et la dignité de la personne**

Le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme s'appuient sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs ayant des méthodes d'intervention et d'accueil possiblement différentes. Cette diversité, si elle constitue une richesse, nécessite souvent à la personne accompagnée de s'adapter au langage, aux attentes et pratiques de ces intervenants.

Toutefois, nous considérons que ce sont à eux d'harmoniser leur pratique et d'imaginer les conditions facilitant la mise en œuvre d'un parcours le plus sécurisé possible, sans rupture pour la personne.

## **Valoriser les compétences et les talents individuels**

Toute personne en situation d'illettrisme, pour être véritablement actrice de son parcours, doit pouvoir évaluer ses progrès dans ses apprentissages. Ceci nécessite qu'à chaque étape de ce parcours un même regard puisse être porté pour évaluer de manière continue ses compétences.

Il s'agit bien de valoriser et non de sanctionner afin de (re) créer un socle de confiance indispensable à la réussite du parcours.

## **AGIR**

### **Se former pour mieux accompagner**

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes confrontées à l'illettrisme, les structures s'engagent à former leurs bénévoles et salariés à travailler en interne et mettre en place des processus de repérage afin d'être le plus efficient possible pour la phase orientation et d'accompagnement des situations.

L'IFRAESS, association coordonnant un plan d'action sur le territoire, s'engage en lien avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) à mettre en place régulièrement des sessions de formation et d'échanges de la pratique sur Angers à destination des structures.

Chacun peut être un relai pour informer et sensibiliser sur cette problématique. L'illettrisme reste encore un tabou à lever tant au niveau de la vie sociale et familiale qu'au niveau de l'emploi.

### **Prendre le temps et agir**

Les situations d'illettrisme ont la particularité d'être invisibles. Lever les freins, repérer les stratégies d'évitement, trouver le bon moment et l'approche adaptée pour évoquer la situation peut nécessiter du temps. Le respect du « temps » de la personne doit prévaloir sur les temps « professionnels » ou des « dispositifs ».

### **Logique de parcours**

L'accompagnement dans les apprentissages des publics en situation d'illettrisme doit s'inscrire dans une logique de parcours dynamique constituée d'étapes « centrées » sur la personne (cf paragraphe sur la « primauté de la personne »).

Il est reconnu à la personne le droit de se former tout au long de sa vie, d'être libre d'accepter ou refuser les propositions qui lui sont faites, de re-négocier à tout moment ses objectifs et son projet afin d'avoir la responsabilité principale du parcours dans lequel elle s'engage.

Les structures s'engagent à tout mettre en œuvre pour sécuriser le passage d'une étape à une autre dans l'accueil ou la « sortie vers » et à s'assurer qu'il n'y a pas de rupture.

Il ne saurait y avoir un ou des outils spécifiques pour répondre à ce risque mais une attention et une intention renforcée de l'ensemble des partenaires.

### **Adapter sa communication**

Les structures s'engagent à prendre en compte les difficultés de lecture et d'écriture dans leurs modalités d'intervention auprès des publics (double communication pour passer des messages, utilisation de pictogrammes, démarche « facile à lire »...).

L'IFRAESS en lien avec l'ANLCI apportera son soutien méthodologique afin de construire une communication adaptée aux personnes concernées par l'illettrisme.